

Titre professionnel Responsable d'établissement marchand

Titre professionnel du ministère chargé du Travail • niveau 6 (Bac+3) • RNCP
38666

Comment vous êtes évalué

Un titre professionnel ne se joue pas sur une moyenne de notes : il se **valide devant un jury de professionnels** du métier, lors d'une **session d'examen** organisée dans un centre agréé. Le jury fonde sa décision sur les épreuves du jour, mais aussi sur les **évaluations en cours de formation** que l'école lui transmet, votre **dossier professionnel** et l'entretien final. Condition d'accès à l'examen : au moins **350 heures en entreprise**, preuve à l'appui — votre alternance y pourvoit, et en formation initiale vos trois mois de stage aussi.

Les épreuves de la session — 6 h 55 au total

- **Mise en situation professionnelle (4 h).** Étude de cas d'un établissement marchand, **sur poste informatique** (traitement de texte et tableur, maquettes fournies) : chaîne d'approvisionnement, pilotage de l'offre, expérience client. Vos travaux sont imprimés, remis et évalués sur grille avant l'entretien.
- **Entretien technique (1 h).** Vous récupérez votre copie, préparez sa présentation (30 min), la présentez (10 min) et échangez avec le jury (20 min).
- **Questionnement à partir de vos productions (1 h 40).** Vos **deux documents de 15 à 21 pages**, construits sur votre entreprise, chacun avec son diaporama : l'un sur la stratégie et la performance économique (20 min de présentation + 25 min de questions), l'autre sur le management des salariés (25 min + 30 min).
- **Entretien final (15 min),** appuyé sur votre dossier professionnel.

Le titre se compose de **trois blocs (CCP)** : coordonner et améliorer l'activité commerciale ; contribuer aux orientations stratégiques et optimiser la performance économique ; manager les salariés. Le jury peut prononcer l'admission ou une **validation partielle** : un CCP acquis le reste, et le titre se complète à une session ultérieure.

Ce qui peut vous coûter le titre

- Les 350 heures en entreprise sont une condition d'accès : sans la preuve, pas d'examen.
- Les deux documents et leurs diaporamas se construisent sur l'année, à partir de votre établissement : l'école encadre leur rédaction — suivez le calendrier.
- Les évaluations en cours de formation comptent : leurs résultats sont transmis au jury.

Pour aller plus loin

Les référentiels officiels du titre (REAC et référentiel d'évaluation, qui décrit chaque épreuve) sont publics : francecompetences.fr/recherche/rncp/38666 (fiche consultée le 19/08/2026). Le détail complet est dans le document **Modalités d'évaluation** de votre formation, joint à ce mail et publié sur le site de l'école. Pour toute question : la direction pédagogique.

MANTES SCHOOL OF BUSINESS

SAS au capital de 10 000 € • Siège : 20 rue du Vieux Pilon • Site d'enseignement : 2 rue Armand Cassan — 78200 Mantes-la-Jolie • 948 211 560
R.C.S. Versailles • NDA n° 11 78 87894 78
contact@mantes-school.com • 01 30 63 25 89 • mantes-school.com